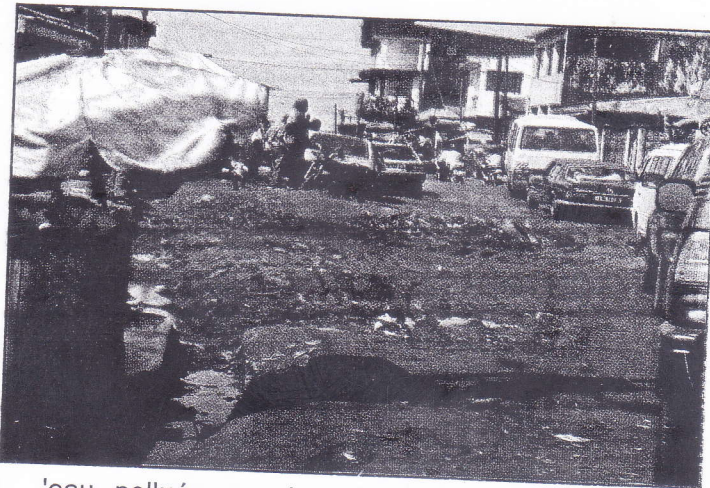


## LES BOUES VIDANGERS DANS LA VILLE DE DOUALA



L'eau polluée par les usages domestiques contient des matières minérales inertes (sable, gravier, etc.), des matières organiques (féces, urée, sucre, protéines, etc. ...) et les micro-organismes (protozoaires, bactéries, etc.) tous ces éléments étant en suspension ou en solution dans l'eau usée.

36



Cette eau usée subit dans les systèmes d'assainissement une dégradation dont le résultat est la production d'une biomasse appelée communément 'BOUE'. Ces boues peuvent être une source de pollution dans la mesure où les eaux usées se retrouvent via les réseaux d'assainissement dans les rivières et peuvent concourir non seulement à la destruction de leur faune, et de leur flore mais également à la pollution des nappes aquifères dans les quelles, il est nécessaire de traiter les eaux usées dans les installations appropriées à la sortie desquelles, elles sont débarrassées de la majorité des matières polluantes qu'elles contiennent avant leur rejet dans la nature.

Dans la ville de Douala, on rencontre trois modes de traitement des eaux usées repartis en deux systèmes d'assainissement :

1- L'assainissement individuel, système le plus utilisé est constitué par deux modes de traitement :

\* Les latrines (toilettes sèches, aménagées dans les concessions et qui reçoivent les urines et les excréments)

\* Un dispositif constitué de deux éléments (fosse sceptique et puisard)

2- L'assainissement collectif, système utilisé uniquement par les sites de la SIC (Bonamoussadi, Makepe, kotto, et la cité des palmiers) et constitué par les stations d'épuration

Dans le cas de l'assainissement individuel, lorsque

les latrines et les fosses sceptiques sont pleines, elles sont vidangées par les sociétés de vidange ou des particuliers travaillant parfois dans la clandestinité qui déversent ces boues soit dans la nature soit dans les caniveaux public sans avoir subi un traitement supplémentaire indispensable confrontée à ce problème de pollution des nappes d'eaux souterraines (qui fournissent 80% de notre eau potable) due à l'évacuation insalubre des féces et des urines infecter qui conduisent à la contamination du sol et des sources d'approvisionnement en eau jouant ainsi un rôle important dans la propagation des maladies gastro-intestinales tels que le choléra, la fièvre typhoïde, la dysenterie et d'autre infection.

La communauté urbaine de Douala s'est engagée dans la mise en place d'une politique de gestion de ces déchets spéciaux dont l'objectif final est l'amélioration du processus de traitement des effluents liquide ou boues vidangées des fosses sceptiques et latrines de la ville Douala par la construction des équipements de traitement et la réglementation du métier des vidangeurs

A cet effet, les actions suivantes ont été entreprises :

- Identifier les dites sociétés. Après recensement il ressort qu'il existe 25 sociétés de vidange dans la ville de Douala ;
- Faire appliquer la réglementation en vigueur pour le service des vidangeurs : deux notes circulaires de Ministère de la santé invitent n° D69/NC/MSP/DMPHP/SHPA du 20 Août 1980 n°D69/SG/DMPR/SHPA/SHPAA/BIC du 05 juin 1998 les opérateurs économique responsables des sociétés de vidange à obtenir une autorisation des ministères de la santé et des mines avant l'ouverture de leurs établissements ;
- Aménager provisoirement un lit filtrant pour le déversement de ces déchets au bois des singes : la délibération du conseil de communauté de Douala N° 08/2002/CUD fixe le taux de redevance d'accès au site de traitement des boues sanitaire selon le volume des camions ;
- Etudier la possibilité d'installation d'une station de traitement des boues vidangées ;
- Rechercher le financement pour la construction de la dite station d'épuration à cet effet les contacts ont été pris avec le carbon fund de la banque mondiale et deux autres sociétés internationales (coler & colantonio et Badford & company)